

## Historique

**L**e comité Pare-chocs a été constitué à l'initiative du groupe Action Autonomie, un collectif pour la défense des droits en santé mentale. Le Comité Pare-chocs est un comité autonome qui regroupe des militants et des militantes travaillant solidairement pour constituer un mouvement de lutte pour l'abolition des électrochocs au Québec.

Au cours de l'année 2005, le comité a lancé une campagne de sensibilisation, a déposé une pétition à l'Assemblée nationale et a organisé de nombreuses rencontres de formation sur les électrochocs. Un site Internet a été créé et le comité a obtenu de nombreux appuis d'organismes de partout au Québec.

Si ce projet vous intéresse ou bien si vous voulez en connaître davantage sur les électrochocs, nous serons heureux de répondre à vos questions ou de vous accueillir parmi nous.

Après avoir été à toutes fins bannis, les électrochocs font un retour en force.

Au Québec, on est passé de 4000 séances d'électrochocs en 1988 à plus de 8000 en 2003, soit une augmentation de 100%.

Deux électrochocs sur trois sont administrés à des femmes!

**Pour en savoir plus, contactez-nous:**

[www.actionautonomie.qc.ca/parechocs/parec.html](http://www.actionautonomie.qc.ca/parechocs/parec.html)  
[pare-chocs@hotmail.com](mailto:pare-chocs@hotmail.com)

**PARE-CHOC**  
**URGENCE D'AGIR**  
Comité pour l'abolition des électrochocs

# INFO CHOQUÉE

## Express

Bulletin mensuel vol 4 no 4, juin 2011

### 5e rassemblement d'opposition aux électrochocs

## LE 7 MAI DERNIER A EU LIEU LE 5E RASSEMBLEMENT POUR DIRE NON AUX ÉLECTROCHOC!

### DES FEMMES DÉNONCENT!

Le 7 mai dernier, lors du rassemblement organisé par le comité **Pare-Chocs** sous le thème « Arrêtons la violence à l'égard des femmes, des mères et des grand-mères », plusieurs femmes ont pris la parole pour dénoncer l'utilisation des électrochocs au Québec et l'inaction du ministre Bolduc dans ce dossier.

Madame Louise Harel, cheffe de l'Opposition officielle à la Ville de Montréal, a questionné l'attitude du ministre Bolduc qui refuse toujours de répondre à de nombreuses questions: « Pourquoi le nombre des électrochocs a-t-il plus que doublé en quinze ans? Pourquoi les deux tiers d'entre eux sont-ils administrés à des femmes? Pourquoi celles âgées de 65 ans et plus sont-elles plus susceptibles de subir cette thérapie? »

Lors de l'étude des crédits, un représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux a répondu que : « Les femmes sont beaucoup plus déprimées que les hommes, alors il est naturel qu'on en traite plus ». Pour madame Manon Choinière, représentante de l'Écho des femmes de la Petite Patrie, cette réponse est loin d'être satisfaisante : « Les femmes sont depuis toujours surmédicalisées trop souvent erronément. Nous demandons une étude exhaustive sur l'utilisation des électrochocs et sur les risques qui y sont associés. »

Le témoignage de madame Christiane Bergeron, survivante des électrochocs et représentante des Frères et sœurs d'Émile Nelligan, questionne aussi le pouvoir indu que peut exercer le milieu médical. Elle raconte : « J'étais souffrante et particulièrement vulnérable. J'avais l'impression d'être devant un tribunal. Il y avait là le psychiatre, la travailleuse



Madame Louise Harel le 7 mai dernier

## Des femmes dénoncent!



**Madame Christiane Bergeron qui a subi une série d'électrochocs**

sociale, le psychologue et mon médecin de famille qui me répétaient qu'il n'y avait pas d'autres possibilités. Je ne voulais pas d'électrochocs. J'ai fini par signer le consentement en pleurant ».



**Madame Manon Choinière représentait l'Écho des femmes de la Petite-Patrie**

Pour le comité **Pare-Chocs**, il est inadmissible que le ministre de la Santé ne s'inquiète pas des dangers associés à l'utilisation des électrochocs, qu'il ne demande pas plus d'information et d'étude pour protéger ou rassurer les milliers de personnes qui en reçoivent chaque année. Pourtant, en janvier 2011, le comité consultatif de la Food and Drug Administration (FDA) américaine, suite à une consultation publique, établissait le constat suivant: **le traitement par électrochocs est à risque. De plus, son innocuité et son efficacité ne sont pas prouvées.**

# L'ESTRIE BON PREMIER

## Les Électrochocs au Québec répartition régionale 2009 (source: ramq)

Régions	Population	Élec- trocho cs N.	Par 1000 de popula- tion
Bas St-Laurent	200 870	113	0.56
Saguenay–Lac- Saint-Jean	272 059	467	1.72
Capitale-Nationale	686 408	966	1.41
Mauricie	491 437	589	1.20
<b>Estrie</b>	307 252	717	<b>2.33</b>
Montréal	1 923 785	2114	1.10
Outaouais	357 985	396	1.11
Abitibi- Témiscamingue	145 288	106	0.73
Côte-Nord	95 236	112	1.18
Nord-du-Québec	41 539	--	--
Gaspésie–Îles-de- la-Madeleine	93 642	86	0.92
Chaudière- Appalaches	401 884	137	0.34
Laval	391 141	139	0.36
Lanaudière	456 269	--	--
Laurentides	540 327	39	0.07
Montérégie	1 423 235	635	0.45
<b>Total</b>	<b>7 828 357</b>	<b>6616</b>	<b>0.85</b>

Ces statistiques sont partielles. Personne ne connaît le nombre réel d'électrochocs administrés au Québec.

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, bon nombre de personnes militent ici comme ailleurs pour revendiquer l'abolition pure et simple de cette technique. Bon nombre d'entre elles témoignent aussi des impacts terribles que cette technique a eu sur elles.

Ces personnes, souvent sans voix et sans pouvoir, doivent pouvoir s'exprimer et être entendues. Leur détresse doit aussi être prise en considération.

Malheureusement, de toute évidence, on refuse de débattre publiquement de cette pratique. C'est tout à fait aberrant qu'on ne souligne pas plus les dangers entourant l'utilisation des électrochocs. Cet argument n'est pourtant pas le nôtre, il a été écrit et documenté dans un rapport commandé par le Ministère de la santé en 2002.

Vous savez, monsieur Bolduc, que c'est désolant de se faire répondre qu'on n'existe pas, que nos questions ne méritent aucune réponse, que notre souffrance, notre détresse, les séquelles permanentes provoquées par l'administration d'électrochocs ne sont qu'anecdotiques.

Voici quelques questions que nous avons soulevées et dont plusieurs demeurent toujours sans réponse:

- Combien d'électrochocs sont réellement prescrits au Québec?
- Pourquoi les deux tiers sont-ils administrés à des femmes?
- Pourquoi les femmes âgées de 65 ans et plus sont-elles plus susceptibles de subir cette intervention?
- Est-ce que l'électrochoc n'est utilisé qu'en dernier recours?
- Pour quels diagnostics prescrit-on des électrochocs?
- Combien d'électrochocs sont donnés aux mineurs?

- Combien de personnes décèdent ou subissent des séquelles permanentes suite aux électrochocs?
- Que savons-nous des impacts des électrochocs sur les personnes à court, moyen et long terme?
- Que savons-nous des dommages au cerveau causés par les électrochocs?

Donc, aujourd'hui, en mai 2011, nous n'en savons pas plus qu'en 2005, année où nous avons soulevé ces questions.

Pourtant, selon M. Reiner Banken, M.D., chercheur consultant et auteur du rapport sur l'utilisation des électrochocs au Québec, publié par l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé en 2003 *"Les incertitudes quant à l'efficacité et aux risques de l'ECT demeurent importantes. Il est donc nécessaire de recueillir plus de données à cet égard."*

Plus récemment, en janvier 2011, le comité consultatif de la Food and Drug Administration (FDA) américaine, suite à une consultation publique, a établi le constat suivant: **le traitement par électrochocs est à risque. De plus, son innocuité et son efficacité ne sont pas prouvées.** Il a reconnu que les effets cognitifs négatifs et les pertes de mémoire constituaient un risque majeur, la recherche ayant négligé, ces soixante-dix dernières années, d'évaluer de façon formelle les dommages au cerveau causés par les électrochocs. (...)

De toute évidence, encore aujourd'hui, le traitement par électrochocs est l'objet de controverse et constitue un traitement à risque. Et de toute évidence, des contrôles doivent être mis en place pour assurer la protection des personnes à qui on administre ce traitement.

En 2003, dans un rapport comman-

dé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, sept recommandations avaient été formulées par l'AETMIS pour baliser l'utilisation des électrochocs au Québec. En date d'aujourd'hui, aucune de ces recommandations n'a été mise en application et aucun suivi n'a été donné au rapport.

Par votre inaction, vous mettez en danger la santé et la sécurité de milliers de personnes. Des personnes vivant dans des situations de très grande vulnérabilité.

**VOICI QUELQUES NOUVELLES QUESTIONS QUI MÉRITENT D'ÊTRE SOULEVÉES!**

Est-ce que des données sont compilées actuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant l'utilisation des électrochocs au Québec.

**Nous avons eu la réponse le 14 avril dernier: c'est non.<sup>1</sup>**

Est-ce que vous admettez les conclusions américaines à l'effet que **le traitement par électrochocs est à risque, que son innocuité et son efficacité ne sont pas prouvées?**

**Pas de réponse.**

Est-ce que vous êtes en accord avec la décision de la FDA qui a reconnu que les effets cognitifs négatifs et les pertes de mémoire associés à l'électrochoc constituaient un risque majeur?

**Pas de réponse.**

Est-ce que vous pouvez garantir la sécurité des personnes sur qui on applique la technique des électrochocs au Québec?

**Pas de réponse.**

Est-ce que vous pouvez vous engager aujourd'hui à faire la lumière sur la pratique des électrochocs au Québec?

**Nous avons eu la réponse le 14 avril 2011: c'est non.**

Est-ce que vous vous engagez à prendre en compte les constats et recommandations de la FDA américaine et à documenter la pratique des électrochocs, à en vérifier les risques, son efficacité et à établir des normes de pratiques ou à toute fin pratique interdire cette technique au Québec.

**Nous avons eu la réponse le 14 avril 2011: c'est non.**

Pour nous, il est inconcevable que le ministre de la Santé ne s'inquiète pas des dangers associés à l'utilisation des électrochocs, qu'il ne demande pas plus d'information et d'étude pour protéger ou rassurer les centaines de personnes qui en reçoivent à chaque année.

Merci d'avoir pris le temps de nous lire. Il serait maintenant grandement temps d'agir.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous reconnaîtrez l'importance de ce dossier

Très cordialement,

Comité Pare-Chocs

1. Journal des débats, Assemblée nationale du Québec, 14 avril 2011, Commission des affaires sociales, [Étude des crédits budgétaires 2011-2012 du ministère de la Santé et des Services sociaux, volet Services sociaux](#)



Pour en savoir plus, contactez-nous:  
[www.actionautonomie.qc.ca/parechocs/parec.html](http://www.actionautonomie.qc.ca/parechocs/parec.html)  
[pare-chocs@hotmail.com](mailto:pare-chocs@hotmail.com)  
514-525-5060  
[facebook.com/comite.parechocs](https://www.facebook.com/comite.parechocs)

## DES ÉLECTROCHOCs ADMINISTRÉS À DES MINEURS AU QUÉBEC

Le comité **Pare-Chocs** a reçu confirmation qu'au moins un mineur a subi des électrochocs au Québec. Cette information permet de questionner à nouveau le ministre Bolduc: « Monsieur le Ministre, combien d'électrochocs sont administrés à des mineurs au Québec? »

Pour Ghislain Goulet, porte-parole du comité **Pare-Chocs**: « L'utilisation des électrochocs sur des mineurs est très inquiétante. » Rappelons que les effets cognitifs négatifs et les pertes de mémoire constituent des risques majeurs. Cette situation démontre encore une fois la nécessité de documenter et d'encadrer cette pratique.

Toujours selon M. Goulet, « l'absence de leadership de la part du ministre Bolduc dans ce dossier est tout à fait inacceptable ». L'électrochoc est un traitement controversé et dangereux qui peut amener des complications graves et il se pratique actuellement au Québec sans aucune surveillance.

Devant le refus du ministère de la santé et des Services sociaux de documenter la pratique des électrochocs, le comité en appelle à la responsabilité publique du ministre Bolduc pour intervenir dans ce dossier. La santé et la sécurité du public sont en cause.

## Dix bonnes raisons de dire non aux électrochocs

1. Les électrochocs sont oppressifs, violents et portent atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes.
2. Les recherches passées et actuelles nous montrent l'inefficacité des électrochocs.
3. Les personnes vulnérables sont les cobayes de ce « traitement » expérimental.
4. Les électrochocs causent des décès.
5. Les électrochocs causent des dommages au cerveau.
6. Les électrochocs causent des pertes de mémoire permanentes.
7. Les électrochocs amènent des troubles d'apprentissage et des déficits intellectuels.
8. Les effets indésirables des électrochocs sont nombreux: confusion, maux de tête, faiblesses, insomnie, effets négatifs sur la vie sociale des personnes, etc.
9. Les électrochocs n'améliorent pas la santé des personnes.
10. Les électrochocs sont contestés au sein même de la communauté scientifique.